

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319913-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 octobre 2023

Publié le 18 octobre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Elisabeth MASSE.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Motion déposée par le Groupe Union pour le Nord relative aux violences faites aux élus.

Vu le rapport DAJAP/2023/328

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public  
Après avoir adopté à l'unanimité l'amendement proposé oralement en séance par Paul CHRISTOPHE, Président du Groupe Union Pour le Nord,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter la motion amendée ci-jointe, relative aux violences faites aux élus, proposée par le Groupe Union pour le Nord.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 27.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CHAMPAULT, DELRUE, DESCAMPS-MARQUILLY, FAHEM, MIKOLAJCZAK, SANDRA et ZOUGGAGH, ainsi que Monsieur CADART.

Vote intervenu à 16 h 39.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 67

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 67 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non-inscrites)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



## Conseil Départemental du 9 octobre 2023

Motion relative aux violences faites aux élus  
Déposée par le Groupe Union Pour le Nord

Ces dernières années et en particulier ces derniers mois, les menaces et les violences faites aux élus sont en constante augmentation.

Nous avons naturellement tous en mémoire le décès tragique du maire de Signes, Jean-Mathieu MICHEL, dans l'exercice de ses fonctions à l'été 2019.

Plus récemment, les médias se sont fait l'écho des violences et menaces perpétrées contre les maires de Saint-Brévin-les-Pins et de La Baule.

Certains collègues au sein de notre assemblée départementale ont, eux aussi, fait l'objet de tentatives d'intimidations, de harcèlement, voire de menaces physiques, verbales ou écrites, ces dernières étant encouragées par l'anonymat des réseaux sociaux.

Les faits de violence sur les élus ont ainsi augmenté de 32% entre 2021 et 2022, et le début de l'année 2023 ne dément malheureusement pas cette tendance inquiétante.

Ce regain de violence à l'égard des élus, et en particulier des élus locaux et des maires, révèle une crise civique profonde qui touche désormais tous les dépositaires de l'autorité publique et agents publics.

Face à cette situation, l'Association des Maires de France a réitéré ses demandes auprès du gouvernement pour mieux protéger concrètement celles et ceux qui incarnent localement notre République et qui servent quotidiennement l'intérêt général, au plus près de nos concitoyens.

Quelques premières réponses des pouvoirs publics ont été formulées : la création d'un centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus, le déploiement de référents atteintes aux élus dans les gendarmeries et les commissariats de police, le renforcement du caractère opérationnel du dispositif « alarme-élu » ou de la plate-forme PHAROS, afin de mieux détecter et de judiciaireiser la violence en ligne.

Certes ces mesures vont dans le bon sens, mais des évolutions législatives restent nécessaires et deviennent même urgentes pour porter les sanctions pénales à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus qui sont non seulement les dépositaires de l'autorité publique, mais qui sont aussi les garants du pacte social, démocratique et républicain

Sans mobilisation législative et prise de conscience collective, alors la crise civique que nous traversons risque aussi de se doubler d'une crise de l'engagement public, ce qui constituerait une grave menace pour notre démocratie.

Réunis en séance plénière le lundi 9 octobre 2023, les élus du Conseil départemental du Nord

- Condamnent fermement toutes les formes de menaces et de violences à l'encontre des élus,
- Expriment leur totale solidarité à l'égard des élus victimes de ces agressions,
- Appellent tous les acteurs de la démocratie, citoyens, élus locaux, parlementaires, gouvernement, à se mobiliser concrètement pour enrayer ces dérives qui portent atteinte à notre démocratie.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 09 octobre 2023**

OBJET : Motion déposée par le Groupe Union pour le Nord relative aux violences faites aux élus.

Dans le respect du Règlement intérieur du Conseil départemental du Nord, et conformément à son article 41, le Groupe Union pour le Nord a déposé une motion lors de la réunion du Conseil départemental du 26 juin 2023.

Cette motion est relative aux violences faites aux élus. Elle est jointe en annexe du rapport.

Je propose au Conseil Départemental :

- de se prononcer sur la motion ci-jointe, relative aux violences faites aux élus, proposée par le Groupe Union pour le Nord.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord